

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

134497

Déclaration de Maladie : N° S19-0047553

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : MA759 Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

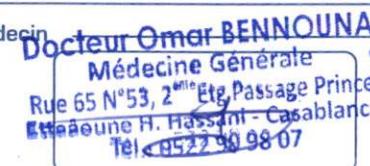
Nom & Prénom : CHAWQUI ABDELLAH Date de naissance : 12.11.1961

Adresse :

Tél. : 21.68 Total des frais engagés : 487,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 30/09/2022

Nom et prénom du malade : CHAWQUI ABDELLAH Age :

Lien de parenté : Lui-même

Nature de la maladie : Médecine Générale

Rue 65 N°53, 2^e Etg Passage Prince

En cas d'accident, communiquer les causes et circonstances :

Tel. : 0522 90 98 07

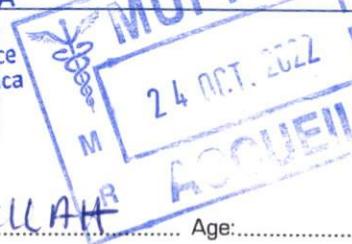
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Le : 30.09.2022



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Honoraires
<u>30/09/22</u>	<u>C</u>	<u>-</u>	<u>150,00</u>	<p>Docteur Omar BENNOUAF Médecine Générale Rue 65 N°53, 2^{me} étage Passage Prince El-Hassani Casablanca Tél.: 0922 98 98 07</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
AMRANI M'hamed Pharmacie SAAD 44, Bis Boulevard Abderrahim Bouabdellah (Ex. Jerrada) - Oasis - Casablanca Tél: 05 22 25 34 85 - INPE: 092051283	<u>30/09/22</u>	<u>3321,70</u>

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 21433552 00000000 00000000 D	G	
	B	00000000 00000000 35533411 11433553		
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
				MONTANTS DES SOINS
DATE DU DEVIS				
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

ORDONNANCE

Docteur Omar BENNOUNA
Médecine Générale
Rue 65 N°53, 2^{ème} Etg Passage Prince
Ettâouine H. Hassani - Casablanca
tel.: 0522 90 98 07

Casa

Le : 30/09/22

Mr CHAN Qui

ABDELLAH

66,- 

AZimofcine

500 mg

66,00

LOT / 210 / 4
PER / 09 / 26
PPV / 66DH00

79,- 

1cp/j

x30

Oroxyle

1app a 8'

OROXYL®

Promoplus Pharma

PPC = 79,00 DH

42,60 

Hobic 7,5 mg

1cp/j

PPV: 42DH60
PER: 05/24
LOT: K1387

71,60 

Perogaine

11.

31,60

1app a 8'

IXOR 20

mg

28 comprimés efferves

IXOR® 20 mg

PPV 118DH50

EXP 02/2024
LOT 10032 3

SAMRANI M'hamed
Pharmacie SAAD
44, Bis Boulevard Abderrahim Bouabdil
(Ex. Jerradaj) - Oasis - Casablanca
Tel: 05 22 25 34 85 - RNPE: 092051283

337,70

Docteur Omar BENNOUNA
Médecine Générale
Rue 65 N°53, 2^{ème} Etg Passage Prince
Ettâouine H. Hassani - Casablanca
Tél.: 0522 90 98 07